

37 37 19

Séance du 08 décembre 2011

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
17 11 11

Date d'affichage
17 11 11

Objet de la Délibération :

2011-12-12
Services

L'an deux mille onze

Et le Huit Décembre

à Dix Neuf heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Kléber MESQUIDA

Présents: MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **D.BEDOS** (CdC Coteaux & Chateaux), **J.CABROL** (CdC Pays ST-Ponais), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAISSE** (CdC Minervois), **N.ETIENNE** (Conseil Général) **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **MA. EDO** (CdC Monts d'Orb), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **K.MESQUIDA** (Conseil Général), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **D.PASSET** (Le Poujol/orb), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou) , **R.TROPEANO** (Conseil Général)

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture 19 12 11

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE
27 DEC. 2011
SERVICE COURRIER

Objet : Services à la population

En 2012, le Pays Haut Languedoc et Vignobles poursuivra sa politique de développement des services à la population selon deux axes majeurs :

- le développement des services de santé, en termes de prévention, de permanence et de continuité des soins : l'objectif est double :
 - signer avec l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S), autorité de santé au niveau régional, un Contrat Local de Santé, pour lequel un cofinancement, au titre de l'aide à la coordination territoriale de santé, est sollicité auprès du Département de l'Hérault à hauteur de 14.000 €, pour un coût total prévisionnel estimé à 48.366 € ;
 - approfondir les approches liées au développement de la télésanté sur le territoire ; un partenariat engagé fin 2011 avec le CATEL, instance nationale de développement de la télésanté, devrait se poursuivre en 2012 et permettre de déboucher sur la mise en place d'actions de télésanté dans le domaine de la psychiatrie, cette opération se réalisant sans crédits nouveaux (reports de crédits 2011 FEDER et FNADT /Etat) ;
- le soutien au réseau de Relais de Services Publics, constitué des RSP du Bousquet d'Orb, de Capestang, d'Olonzac, de Roujan, de Saint-Chinian, réseau que devrait rejoindre en 2012, le RSP d'Olargues ; pour le RSP de Saint-Chinian, porté en maîtrise d'ouvrage par le Syndicat Mixte, le coût 2012 est de 28.236 €, pour lequel les cofinancements suivants sont sollicités :

Etat (FNADT) :	10.000 €,
Département de l'Hérault :	4.000 €,

Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le principe de la poursuite de ces opérations, sur les plans de financement proposés, et en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de la poursuite de ces opérations, sur les plans de financement proposés, et autorise le Vice-Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 08 décembre 2011.

Le Vice-Président,
Kléber MESQUIDA

